

**SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL
28 SEPTEMBRE 2021 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE**

Christian Carron, Président du Conseil général, ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal, de l'administration communale, le public et la presse.

En préambule, l'assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Sébastien Dorsaz, papa de notre collègue Line, décédé durant l'été.

Le Président donne les informations et recommandations en lien avec les contraintes dues à la situation pandémique.

De plus, Christian Carron transmet également les dernières décisions du Bureau relatives aux procédés adaptés pour le bon déroulement des interventions et différents votes du plénum :

Prises de parole pour les postulats

En séance du 23 août 2021, le Bureau a décidé de supprimer le vote sur l'entrée en matière et de définir l'ordre suivant pour les prises de parole :

1. Postulant/e
2. Groupes politiques et/ou commissions
3. Conseil communal
4. Premier/ère signataire
5. Vote

Comptabilisation des votes

Les votes de la vice-présidente et du secrétaire du Conseil général ont toujours été comptabilisés avec le groupe UDC. Ce mode de faire paraît incohérent au Bureau, qui a décidé, en séance du 17 juin 2021, que ces deux votes seront désormais comptés par leur propre groupe politique.

Christian Carron poursuit la séance en proposant l'ordre du jour suivant :

1. Bienvenue – contrôle des présences
2. PV de la séance du 15.06.2021
3. Présentation des nouveaux conseillers généraux
4. Élections complémentaires à la COGEST
5. Vacations du Conseil général 2022-2024
6. Abrogation du Règlement communal sur l'attribution de la subvention « Aide aux familles », homologué par le Conseil d'Etat le 31 mai 2000
7. Postulat n°95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable »
8. Postulat n°96 du groupe MISE « Nomination, organisation et cahier des charges pour les commissions de l'exécutif »
9. Interpellation du groupe UDC « Affichage public officiel »
10. Interpellation du groupe UDC « Subvention aux sociétés culturelles et sportives »
11. Rapport des commissions
12. Divers

Sans remarque, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Bienvenue – contrôle des présences

42 personnes sur 45 sont présentes.

Excusés : Christophe Ançay, Conseiller général PLR ;
Christophe Dorsaz, Conseiller général PDC ;
Sylvie Jakupi, Conseillère générale PDC.

2. PV de la séance du 15.06.2021

Sans remarque, ce PV est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Présentation des nouveaux conseillers généraux

Depuis la dernière séance, deux nouveaux conseillers généraux sont entrés en fonction. Leur présentation est effectuée succinctement et l'assemblée les accueille chaleureusement.

Pour le groupe MISE, après la démission de Mathieu Bessero-Belti, le Conseil communal a nommé **Isabelle Rémy-Carron** en date du 17.08.2021. Celle-ci ne rejoint aucune commission, mais remplace dès à présent Christophe Thétaz au Bureau, en qualité de Cheffe de groupe.

Pour le groupe PLR, après la démission de Michel Jacquemai, le Conseil communal a nommé **Dominique Acone** en séance du 31.08.2021.

4. Élections complémentaires à la COGEST

Conformément à l'art. 13, alinéa 3 du règlement du Conseil général, il revient au Conseil général d'élire les membres de la COGEST.

Pour pallier les démissions du Conseil général – et donc de la COGEST – de Mathieu Bessero-Belti et Michel Jacquemai, leurs groupes respectifs proposent à l'assemblée les élections complémentaires suivantes :

- Pour le groupe MISE : Christophe Thétaz ;
- Pour le groupe PLR : Dominique Acone.

Par acclamation, le Conseil général élit Christophe Thétaz et Dominique Acone en qualité de nouveaux membres de la COGEST.

Formellement, conformément à l'article 13 alinéa 3 du Règlement du Conseil général, la fonction de Vice-président-e de la commission, occupée jusqu'alors par Mathieu Bessero-Belti, sera repourvue à l'interne de la commission, lors de sa prochaine séance.

5. Vacations du Conseil général 2022-2024

Christian Carron rappelle qu'une modification de l'ordre du jour était intervenue au plénum du 15 juin 2021. Nous avons ainsi adopté les vacations pour l'année 2021 uniquement. Pour donner suite à cette décision, le Bureau a donné mandat à la COGEST d'effectuer une analyse complète du système et des tarifs des vacations du Conseil général, en vue d'une adaptation pour la suite de la législature.

Le rapport de la COGEST ayant été transmis à l'ensemble du Conseil général avec la convocation, son Président David Tamarcaz ne souhaite pas ajouter d'autres commentaires.

La parole est donnée à Manuela Troillet, pour le groupe PDC, qui rappelle que la table est inchangée depuis de nombreuses années. Comparativement aux autres Conseils généraux en Valais, notre défraiement actuel est dans les plus faibles. Le groupe considère que l'augmentation

proposée par la COGEST est justifiée et remercie la commission pour son travail. Toutefois, pour les prochaines législatures, le groupe PDC suggère au Bureau de profiter de la modification à venir du Règlement du Conseil général pour acter le vote sur les vacations en fin de période. Le groupe PDC recommande d'accepter les vacations 2022-2024 selon la proposition de la COGEST.

Pour le groupe UDC, Simon Pellouchoud indique que le groupe a pris connaissance avec attention du rapport de la COGEST. Même si le groupe n'est pas contre une indexation, il s'oppose et s'opposera toujours à une augmentation. De ce fait, le groupe UDC s'oppose à l'augmentation des rétributions du Conseil général.

Christophe Thétaz indique ensuite que le MISE s'associe aux propos du groupe PDC. Il s'agit d'une juste rétribution proposée et le groupe recommande de l'adopter.

Pour le groupe PLR, César Da Silva indique que le rapport de la COGEST montre clairement que les tarifs des vacations du Conseil général de Fully sont bas en comparaison des autres communes. Les montants octroyés actuellement représentent 0.10% du budget communal annuel. La COGEST propose d'augmenter ces vacations à 0.15% pour un montant total d'environ CHF 50'000.- / an. Le groupe PLR est favorable à cette augmentation, considérant que ces défraiements servent à payer les frais inhérents à la fonction. Le groupe PLR soutient unanimement la COGEST dans les modifications proposées.

N'ayant reçu aucune contre-proposition, le Président du Conseil général propose ensuite de voter la recommandation de la COGEST en un bloc, demande acceptée à l'unanimité des membres présents.

Nous passons au vote. **Par 35 voix favorables, les vacations 2022-2024 sont adoptées telles que proposées par la COGEST.**

6. Abrogation du Règlement communal sur l'attribution de la subvention « Aide aux familles », homologué par le Conseil d'Etat le 31 mai 2000

En préambule, la Présidente de la Commune, Caroline Ançay-Roduit, rappelle que ce règlement a été adopté le 16 décembre 1999 par le Conseil général et homologué le 31 mai 2000 par le Conseil d'Etat.

Après un recours contre un article de la loi scolaire du canton de Thurgovie, le Tribunal fédéral a précisé, dans un arrêt du 7 décembre 2017, largement diffusé et commenté dans les médias, comment la gratuité de l'enseignement de base doit être interprétée.

Conséquemment à cette décision judiciaire, une révision du règlement « Aide à la famille » s'est imposée. Un groupe de travail mixte (Conseil communal, Conseil général et Chefs de service) a été constitué afin de mettre en pratique cet arrêt du Tribunal fédéral.

De ce groupe de travail, il est ressorti le besoin d'une mise en place et d'un fonctionnement efficace, ainsi que la proposition de créer un fond spécial. Dans ce sens, deux directives ont été étudiées et élaborées, de concert entre l'exécutif et le législatif, sur le soutien aux familles et sur le fond spécial d'aide aux familles.

La Présidente précise également que, d'un point de vue légal, l'abrogation d'un règlement doit suivre la même procédure que pour son approbation, soit une décision par le Conseil général suivie d'une homologation par le Conseil d'Etat.

La parole est ensuite donnée à Célia Polo-Mettan, Présidente de la Commission SASJCS, qui rappelle que le règlement ne correspond plus à la réalité, notamment depuis l'entrée en vigueur de la gratuité de l'école. De ce fait, la commission propose d'abroger ce règlement et de le remplacer par les deux directives préalablement transmises avec la convocation à la présente séance.

Ce changement simplifie grandement la procédure, puisqu'une directive peut être modifiée par le Conseil communal, sans besoin d'homologation cantonale. Toutefois, ayant le souci de conserver un œil attentif sur ces directives, la commission SASJCS, s'est assurée d'une collaboration étroite avec le Conseil communal lors d'une future modification de ces documents.

Célia Polo-Mettan rappelle ensuite le contenu des deux directives :

- Aide de CHF 100.- pour tous les enfants de 0 à 4 ans
Ce montant est directement déduit des impôts.
- Pour les enfants en scolarité obligatoire, ce montant est versé directement à l'établissement scolaire dans le cadre de la gratuité de l'école.
- Création d'un fond spécial consacré aux enfants des familles qui se trouvent dans une situation financière difficile.
Une demande peut être formulée pour un soutien d'un montant maximum de CHF 500.- par enfant. Cette aide est destinée aux enfants jusqu'à 18 ans révolus – 25 ans révolus en cas de formation post obligatoire – domiciliés sur la Commune de Fully.

La commission SASJCS a travaillé durant plusieurs mois sur ces directives. Sa Présidente tient à préciser que toutes les demandes de modification émanant de la commission ont été acceptées par le Conseil communal. Elle exprime donc ses remerciements à l'exécutif pour la bonne collaboration, en particulier à Aldo Resentera qui a terminé ce mandat commencé lors de la dernière législature. La commission recommande au Conseil général d'accepter l'abrogation du règlement communal du 31 mai 2000.

Le groupe UDC, par Martine Caillet, accepte cette demande d'abrogation du règlement, mais souhaite que la Commune de Fully s'aligne sur la décision du Conseil d'Etat de supprimer l'écriture inclusive. Le groupe UDC demande en effet de suivre cette règle pour tous les textes communaux (règlements, directives, offres d'emploi, etc.).

Christophe Thétaz, pour le groupe MISE, rappelle que cela fait 5 ans que la commission SASJCS travaille sur ce dossier. Il est très heureux de son aboutissement. En passant d'un règlement à une directive, le Conseil général n'est toutefois plus maître des montants alloués, c'est pourquoi, à l'avenir, le groupe sera très vigilant dans le vote des budgets. A contrario de la proposition du groupe UDC, il juge important de conserver et d'étendre l'écriture inclusive afin de ne prêter personne.

Le groupe MISE recommande d'accepter l'abrogation du règlement communal sur l'aide aux familles.

Le groupe PLR, par la voix de César Da Silva, craint que le Conseil général n'ait plus son mot à dire après cette modification. Dans ce cadre, il souhaite que les futures modifications de ces directives tiennent compte d'un préavis de la Commission SASJCS.

Le groupe PLR recommande d'accepter l'abrogation du règlement.

Nous passons au vote. **L'abrogation du Règlement communal sur l'attribution de la subvention « Aide aux familles » est adoptée à l'unanimité des membres présents.**

Aldo Resentera, Conseiller communal en charge de ce dossier, remercie l'ancienne et la nouvelle commission SASJCS pour leur travail. En son nom personnel et au nom de l'ensemble du Conseil communal, il remercie l'ensemble du Conseil général d'avoir accepté les directives et rappelle que la directive ne peut être modifiée qu'en collaboration avec le législatif.

7. Postulat n°95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable »

Le postulat n°95 du groupe MISE « Pour une déchetterie responsable » est présenté par Benoit Wiblé, qui rappelle que le principe de jeter et acheter du neuf met à mal notre planète. Dès lors, la

création d'une véritable recyclerie dans notre déchetterie permettrait à nombre d'objets de bénéficier d'une deuxième vie.

Manuela Troillet indique que la majorité du groupe PDC soutient ce postulat.

Pour le groupe UDC, Martine Caillet rappelle que la plateforme demandée est déjà en service. Un espace existe en effet depuis longtemps à la Botzache. Elle en profite pour saluer le travail remarquable de la responsable actuelle de la déchetterie.

En outre, le groupe est surpris d'apprendre qu'une nouvelle déchetterie ouvrira au début 2022.

Le groupe UDC ne s'oppose pas à ce postulat, même s'il le juge inutile.

Pour le groupe PLR, César Da Silva relève une idée excellente et dans l'air du temps. Il trouverait particulièrement pertinent de pouvoir bénéficier d'un espace officiel dédié à cet effet.

Nous passons au vote. **À l'unanimité des membres présents, le postulat n° 95 est accepté.** Il est donc transmis à la Municipalité pour traitement.

8. Postulat n°96 du groupe MISE : « Nomination, organisation et cahier des charges pour les commissions de l'exécutif »

Le postulat n° 96 du groupe MISE « Nomination, organisation et cahier des charges pour les commissions de l'exécutif » est présenté par Adrien Pinho. La nouvelle législature qui a débuté se veut plus attentive au travail de chacun. Par ce postulat, le groupe MISE ne souhaite en aucun cas gérer les tâches de l'exécutif, mais souhaite un cahier des charges pour comprendre comment une commission est nommée, comment elle s'organise et quelles sont ces tâches.

Le groupe PDC, par Manuela Troillet, se dit très surpris par ce postulat. Depuis quelques années, en effet, l'exécutif et le législatif évoluent en bonne entente et en complète transparence. Le groupe aurait vu d'un meilleur œil une question ou une interpellation plutôt qu'un postulat. Le groupe PDC s'est exprimé dans le sens d'un refus clair de ce postulat.

Martine Caillet nous explique que le groupe UDC ne comprend pas le postulat déposé. Il s'agit pour le groupe d'une ingérence dans un fonctionnement autonome.

Le groupe UDC n'est pas contre cette demande de clarification, mais estime qu'un tel postulat n'a pas sa place au sein du Conseil général et rappelle la présentation des rôles de chacun par Maurice Chevrier lors du dernier plénum.

Dans ce sens, le groupe UDC laisse à chacun la liberté de vote sur ce postulat.

César Da Silva indique ensuite que le groupe PLR pense que ce postulat va trop loin et demande beaucoup de travail, alors que le fonctionnement de ces commissions n'est pas remis en question. Dans ce sens, le groupe PLR propose de transformer ce postulat en interpellation. Dans le cas contraire, le groupe laisse à ses membres la liberté de vote sur ce postulat.

Nous passons au vote. **Par 10 oui, 31 non et 0 abstention, le postulat n° 96 est refusé.**

9. Interpellation du groupe UDC : « Affichage public officiel »

L'interpellation du groupe UDC « Affichage public officiel » est présentée par Martine Jeanbourquin. Un groupe de travail avait été créé par la précédente commission EEEU. Il est demandé que le problème soit réglé aussi vite que possible.

Emmanuel Carron, Conseiller communal en charge des travaux publics, remercie en premier lieu l'UDC pour ses propos au sujet de l'affichage durant les élections et confirme la bonne utilisation de la procédure mise en place et de son respect général. Il remercie également tous les présidents de parti d'avoir pris connaissance de la directive, disponible sur le site de la commune.

Emmanuel Carron rappelle qu'il a repris ces deux dossiers de l'affichage officiel et de l'affichage public en début de législature. Des vitrines ont été validées et posées cet été. Celles-ci ne serviront qu'à l'affichage officiel et sont munies de clés.

Concernant l'affichage public, aucun budget n'avait été prévu par le précédent Conseil communal pour l'année 2021. Un montant sera mis au prochain budget et les travaux exécutés en 2022.

La réponse écrite à cette interpellation est annexée au présent procès-verbal.

10. Interpellation du groupe UDC : « Subvention aux sociétés culturelles et sportives »

L'interpellation du groupe UDC « Subvention aux sociétés culturelles et sportives » est présentée par Romaine Wailliez-Pellouchoud. Elle ne se veut en aucun être une ingérence du législatif dans le travail de l'exécutif. Il s'agit d'avoir des précisions sur les critères retenus par la Commune pour l'octroi des subventionnements. La justice est de donner à chacun ce qui lui est dû, pas à chacun la même chose. Dans ce sens, l'UDC demande au Conseil communal d'informer le Conseil général de ses critères de subventionnement, ou d'en créer le cas échéant.

Anouk Dorsaz-Vielle, Conseillère communale en charge des sports, loisirs et culture, informe que le Conseil communal a décidé de revoir les critères d'attribution des subventions versées à ces sociétés. Une délégation sera prochainement créée à cet effet.

La réponse écrite à cette interpellation est annexée au présent procès-verbal.

11. Rapport des commissions

La parole est donnée à Madeleine Carron pour le rapport de la Commission DETA. Celle-ci a accueilli un nouveau membre, Raphaël Carron, en remplacement de Martine Jeanbourquin.

Les trois postulats sur le développement économique déposés en 2018 et celui pour une Commune de Fully vivante ont été les objets principaux d'une séance. Ces quatre postulats se rejoignent dans la nécessité de dynamiser le centre du village et la commission attend impatiemment le résultat de l'étude mandatée par l'exécutif. La commission a ainsi réfléchi sur les actions possibles pour remédier à cette problématique.

Toutefois, la question se pose des moyens à disposition de la DETA pour favoriser – et inciter la population à soutenir – le commerce local.

Le PDR – Destination Petite Arvine soulève des interrogations de la part de la commission, qui souhaite une séance d'information sur cette thématique.

Un manque d'information se fait également sentir au sujet des projets de liaisons par câble Fully-Chiboz et Fully-Sorniot.

De plus, la DETA souhaite mettre l'accent sur les dossiers en lien avec l'eau. Une présentation du projet RIBI, avec une visite sur place, est demandée.

Enfin, la commission a assisté à la présentation du projet d'Agglomération du Coude du Rhône. Elle remercie la Municipalité de l'organisation de cette séance d'information permettant une meilleure compréhension de la gestion de la mobilité et de l'aménagement du territoire.

Martine Caillet, rapporteur du Groupe de travail Belle Usine, relate ensuite les dernières activités du Groupe de travail, qui s'est réuni à trois reprises depuis son rapport à la séance plénière du 15 juin dernier. Le Groupe de travail a entendu plusieurs intervenants quant à leur vision et des

possibilités qui pourraient s'offrir à ce lieu. Le Groupe de travail rédigera un rapport circonstancié et complet et le transmettra au Conseil communal pour la fin octobre 2021.

12. Divers

Poste de délégué / coordinateur social

Au nom de la Commission SASJCS qu'elle préside, Célia Polo-Mettan interpelle le Conseil communal au sujet du poste de délégué / coordinateur social qui n'a toujours pas été mis au concours alors que le budget prévoyait un engagement dès le mois de juin 2021.

En début de législature, Anouk Dorsaz-Vielle, Conseillère communale en charge des affaires sociales, avait annoncé un retard, mais que la mise au concours pourrait se faire durant l'été 2021. La commission souhaite donc maintenant connaître les raisons de ce retard et savoir quand cet engagement pourra avoir lieu.

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, exprime la volonté du Conseil communal actuel de pérenniser toute en modernisant et en adaptant l'administration communale. Les éléments suivants viennent « challenger » le statu quo :

- La population continue d'augmenter et a inévitablement un impact en termes de qualité de prestations à fournir et donc de taille et d'organisation de l'administration ;
- Les besoins des citoyens évoluent ;
- Les tâches d'une administration communale deviennent de plus en plus complexes du fait de l'évolution législative et réglementaire, de l'apparition de nouvelles technologies ;
- Les demandes de création de nouveaux postes sont nombreuses et concernent différents secteurs.

C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de procéder à une analyse avec réflexion globale sur l'administration communale effectuée par un bureau externe spécialisé qui accompagne la Commune de Fully dans une démarche de modernisation et d'optimisation de l'organisation des ressources. Un focus particulier sera mis sur la chancellerie, le service des finances et les ressources humaines.

Le Conseil communal a donc souhaité temporiser cet engagement, dans l'attente de cette analyse qui doit être délivrée en mars 2022. Le cahier des charges est en cours d'élaboration et sera validé prochainement par le Conseil communal.

Christophe Thétaz, Conseiller général MISE, ancien président de la Commission SASJCS qui était à l'origine du postulat demandant cet engagement supplémentaire, rappelle les nombreuses études et rapports de Groupes de travail qui ont motivé la création de ce poste, relevant des besoins persistants. Il déplore le fait que ce poste est réclamé depuis deux ans, sans aucune réponse.

Selon la Présidente Caroline Ançay-Roduit, l'exécutif est conscient d'un manque important dans ce domaine. Toutefois, elle réitère la nécessité de patienter quelques mois supplémentaires pour harmoniser et doter au mieux notre administration dans tous les secteurs.

Réponse au postulat n°91

En tant que première signataire du postulat n°91 de la Jeunesse « Pour une commune de Fully vivante », adopté par le Conseil général le 15 septembre 2020, Line Dorsaz, Conseillère générale PDC, interpelle ensuite le Conseil communal pour en connaître la réponse.

Anouk Dorsaz-Vielle, Conseillère communale en charge des sports, loisirs et culture, indique que le Conseil communal a décidé, en date du 26 janvier 2021, de mettre en place une commission exécutive « Jeunesse et sport ». Cette commission cherchera à développer des synergies communes en organisant des événements dans les villages de notre Commune pour le bien-être de la jeunesse et de la population en général.

La réponse écrite à ce postulat est annexée au présent procès-verbal.

Scellement des urnes

Nicolas Guillaume, Conseiller général UDC, revient ensuite sur son intervention du 15 juin dernier au sujet du scellement des urnes, qui n'a reçu aucune réponse officielle à ce jour.

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, signale que pour les dernières votations fédérales, les urnes ont été scellées le 26 août 2021, en présence de la Juge de commune, des mandataires et de Nicolas Guillaume. Après investigations à la suite de cette question posée à la dernière séance plénière, il semble qu'une écrasante majorité des communes valaisannes ne scellent pas les urnes pour les votations fédérales. Dorénavant, la Commune de Fully scellera ses urnes pour chaque scrutin.

Restrictions sanitaires

De plus, Nicolas Guillaume, Conseiller général UDC intervenant en tant que commerçant et simple citoyen, souhaite provoquer un éveil des consciences. Il transmet à l'assemblée son état d'esprit face aux restrictions imposées par le Covid-19 et, dans ce cadre, demande à la Municipalité ce qu'elle fait pour aider ses entreprises, en difficulté pour cette raison. Le texte complet de son intervention est annexé au présent procès-verbal.

Caroline Ançay-Roduit, Présidente de la Commune, ne souhaitant pas commenter les propos de Nicolas Guillaume, rappelle que la Commune est une autorité qui se doit de respecter et faire respecter toutes les lois, indépendamment des avis personnels.

Informations de la Municipalité

La Présidente de la Commune, Caroline Ançay-Roduit, donne ensuite diverses informations au Conseil général :

Transports publics

Un nouvel horaire de bus traversera notre Commune à une cadence à la demi-heure à partir du 12 décembre 2021.

Vaccin contre le Covid-19

Le Conseil communal a décidé d'accueillir une unité mobile de vaccination dans notre Commune. Celle-ci sera présente au Cycle d'Orientation les 16 octobre et 13 novembre 2021.

Budget 2022

Le 5 octobre 2021, le Conseil communal consacrera une journée à la finalisation des budgets 2022 qui seront ensuite soumis à l'analyse de la COGEST dès la fin octobre.

Directives « Aide aux familles »

Le Conseil communal a entendu les craintes exprimées et assure le Conseil général que toutes les futures modifications desdites directives se feront en concertation avec la commission SASJCS.

Postulat n°96 « Nomination, organisation et cahier des charges pour les commissions de l'exécutif »

La Présidente est à disposition de toutes les personnes qui souhaitent des informations sur le fonctionnement de ces commissions.

Projet Eau

Le Conseil communal est disposé à présenter ce projet à la commission concernée ou en séance plénière, selon la volonté du Conseil général.

Le Bureau sera appelé à traiter cette demande dans le cadre de la planification des prochaines séances.

Agglo Coude du Rhône

Le projet a été déposé à Berne le 14 septembre 2021. Il faut compter maintenant 2 ans d'analyse par la Confédération.

Informations de la Présidence du Conseil général

Pour terminer, le Président du Conseil général, Christian Carron, revient sur les éléments suivants :

Sortie d'été

Le Président adresse ses remerciements aux personnes présentes et excusées, dans l'espoir d'un taux de réponse plus important à l'avenir.

Les échos sur cette sortie sont tous très positifs, de sorte qu'elle sera reconduite annuellement.

PDR

Christian Carron a d'ores et déjà pris des contacts avec Gérard Dorsaz, responsable du projet, afin de mettre sur pied une information au Conseil général au printemps 2022.

Interventions et rapports

Afin de conserver une trace archivistique, le Bureau demande dorénavant aux commissions et groupes politiques de transmettre rapidement après les séances plénières au secrétariat du Conseil général les textes de leurs rapports et autres prises de parole.

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie tous les participants pour leur active collaboration et clôt cette séance à 20h25.

Le Président
Christian Carron



Le Secrétaire
Christophe Albasini



Annexes :

- Réponse à l'interpellation du Groupe UDC « Affichage public officiel »
- Réponse à l'interpellation du Groupe UDC « Subvention aux sociétés culturelles et sportives »
- Réponse au postulat n°91 de la Jeunesse « Pour une commune de Fully vivante »
- Intervention de Nicolas Guilhaume au sujet de la gestion de la pandémie